

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS

CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

ÉTAT-MAJOR

29 rue du Vieux Moulin - B.P. 576
52012 CHAUMONT cedex
Téléphone : 03.25.30.25.25
Télécopie : 03.25.30.25.00
Mail : sdis52@sdis52.fr

Groupement Gestion des Risques et
Réponse Opérationnelle

Sergente Mélarie ASDRUBAL
Mail : prevision@sdis52.fr

Réf. SDIS /GRRO/ n° 19/ 271 /MA/
n° archivage : B49519

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours

à

Préfecture de Haute-Marne

Bureau de l'Environnement, des ICPE et
des Enquêtes Publiques

89 Rue Victoire de la Marne
52 011 CHAUMONT Cedex

IDENTITÉ DU PROJET

Dénomination : EARL BOUCLEY
Adresse : Lieu-dit « Les Longues Raies », RD 60 de Nully à 52110 TREMILLY
Motif de la consultation: Demande d'autorisation environnementale
Demandeur : EARL BOUCLEY, Monsieur Nicolas BOUCLEY

NATURE DU PROJET

Le présent dossier prévoit la création d'un élevage avicole.
Ce projet est situé sur la commune de TREMILLY.
Références cadastrales : Section YB Parcelle N°46-47, superficie projetée de parcelle 9490 m².

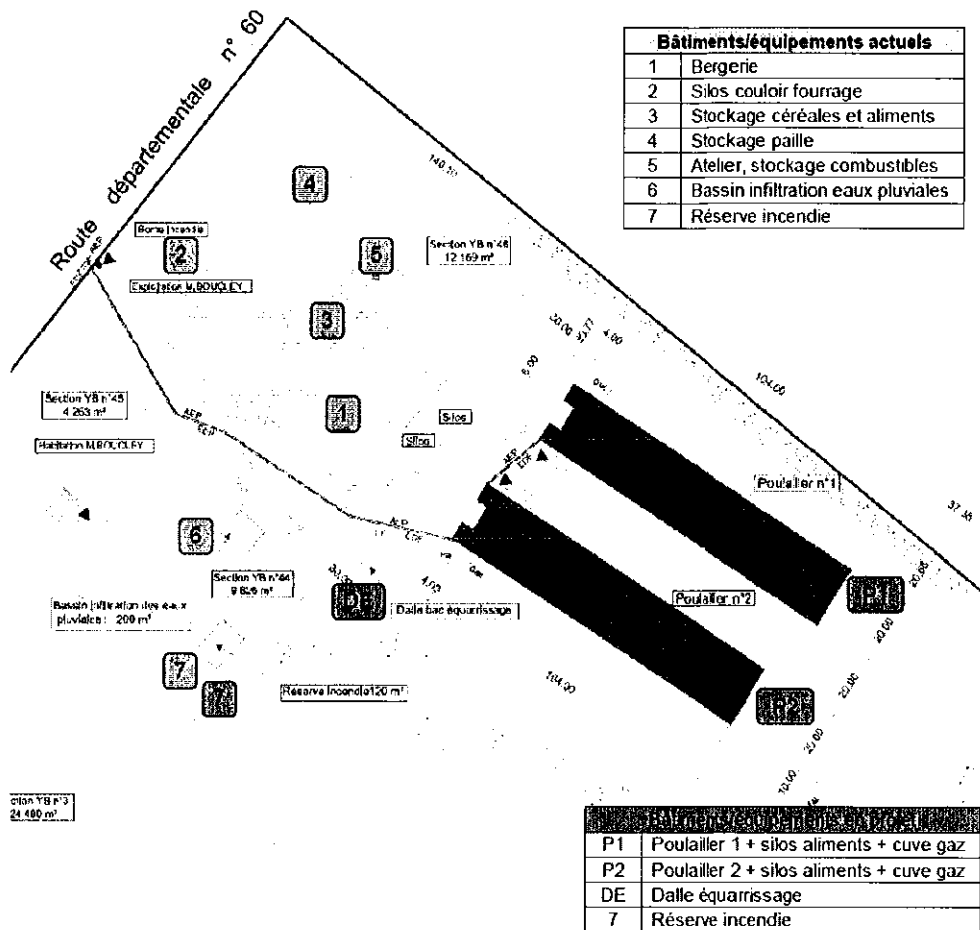
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'un élevage avicole (90 000 volailles) sur le même site qu'un élevage ovin (1 250 brebis et 50 béliers). Les constructions ou aménagements en projet concernent deux poulaillers (2 000m² chacun), une dalle équarrissage et une réserve incendie.

Chaque poulailler aura une surface au sol de 2 080 m² (surface extérieure > surface utile intérieure de 2 000 m²). L'activité d'élevage de poulets de chair concerne 90 000 emplacements maximum.

La hauteur maximale des nouvelles constructions sera de 6,55 m par rapport au niveau du sol (silos d'aliments des poulaillers). Le faitage de chaque poulailler sera à 5,96 m du sol.

Plan de l'exploitation :



Cet établissement fait l'objet d'un classement ICPE soumis à autorisation pour les rubriques 2111-1 et 3660-a, soumis à déclaration avec contrôle périodique pour la rubrique 4718 et soumis à déclaration pour la rubrique 1530.

Principales installations annexes de l'exploitation :

	Equipements	Utilisation	Caractéristiques
Existant	Silos plats	Stockage aliments ovins (céréales, compléments alimentaires, ensilage herbe)	6 silos Capacité : 730 t
	Stockage paille	Paillage bergerie Paillage poulaillers	Hangar ouvert : 1 000 m ² Quantité maximale paille : 5 200 m ³ Stockage différence de la paille pour les ovins et les volailles
	Stockage gasoil	Véhicules de l'exploitation	Stockages dans l'atelier 1 cuve simple enveloppe sur rétention : 3 m ³ 1 cuve double enveloppe : 2 m ³
	Stockages huiles neuves et usagées	Lubrification des moteurs	Stockages dans l'atelier, sur palette de rétention 600 l huiles neuves (3 fûts) 200 l huiles usagées (1 fût)
Projet	Silos aliments	Alimentation volailles	6 silos aériens (3/poulailler) : 6 x 15 t
	Générateurs à gaz	Chauffage des poulaillers	En façade des poulaillers 6 générateurs extérieurs (3/poulailler) : 6 x 85 kW
	Stockage propane	Chauffage des poulaillers	A proximité de chaque poulailler 2 cuves aériennes (1/poulailler) : 2 x 3,2 t
	Groupe électrogène	Secours réseau EDF	100 kW Réservoir fioul domestique intégré : 240 l
	Local équarrissage	Stockage cadavres volailles et ovins	Local réfrigéré 1 bac volailles + 1 bac ovins
	Stockage produits chimiques	Lavages, désinfection des poulaillers	Local technique Stockage en bidons (5 à 25 l unitaires) Maximum 10 bidons stockés, sur rétention
	Réserve incendie	Lutte incendie en cas de sinistre	Réserve de 120 m ³ (60 m ³ actuellement)
Bassin infiltration des eaux pluviales	Gestion eaux pluviales sur le site	Capacité : 200 m ³ Surface collectée : 3,95 ha	

CHAMP RÉGLEMENTAIRE DE CONSULTATION

➤ Code de l'environnement article R 512.21.

ANALYSE

1. ÉTUDE D'IMPACTS

Les impacts de cette ICPE sur l'environnement sont relatés dans le tableau de synthèse suivant :

Thème		Enjeu	Remarques
Biodiversité, paysage, patrimoine culturel	Biodiversité	Faible	Elevage en projet en zone agricole à l'écart des zones naturelles remarquables (éloignement d'au moins 2,7 km). Présentation des zones naturelles remarquables, des zones humides recensées, des trames bleue et verte. Pas d'épandage de fumiers sur des zones naturelles remarquables ou des zones humides effectives.
	Paysage, patrimoine culturel	Faible	Elevage en projet en zone rurale éloignée du patrimoine culturel remarquable (> 600 m). Présentation du patrimoine culturels et des biens matériels.
Incidence NATURA 2000		Faible	Eloignement de l'élevage en projet de 6,4 km du site NATURA 2000 le plus proche. Eloignement des parcelles du plan d'épandage de 7,5 km de la zone NATURA 2000 la plus proche. Réalisation d'une étude d'incidence NATURA 2000. Pas d'émission par l'élevage en projet dans ou à proximité d'une zone NATURA 2000. Projet sans incidence notable sur les zones NATURA 2000.
Impact sur le sol et le sous-sol		Moyen	Travaux de terrassement limités en profondeur : pas de creusement d'ouvrage enterré. Valorisation des fumiers par épandage agricole. Etude préalable à l'épandage (étude agrépédologique de terrain de l'ensemble des parcelles, analyses des sols, bilan de fertilisation). Plan d'épandage adapté aux quantités et flux fertilisants à recycler.
Impact sur le milieu aquatique	Utilisation et rejet	Faible	Consommation en eau modérée (< 25 m ³ /j). Pas de rejet direct d'eaux usées au milieu aquatique.
	Milieu aquatique	Faible	Valorisation des eaux de lavage des poulaillers avec les fumiers (recyclage agricole). Transfert des eaux pluviales vers un bassin d'infiltration. Conformité du projet au SDAGE Seine-Normandie.
Impact sur l'air et le climat	Rejets atmosphériques	Faible	Installations de combustion de faibles capacités (3 générateurs à gaz par poulailler, 1 groupe électrogène). Emissions liées à la circulation routière : trafic lié à l'élevage faible en comparaison de la circulation locale (D60).
	Odeurs	Faible	Ventilation contrôlée des poulaillers. Déchets stockés en conditions adaptées (stockage réfrigéré des cadavres des volailles et des ovins). Stockage des fumiers aux champs (au maximum 1 à 2 tas de 115 t) éloignés des habitations (> 100 m). Epandage des fumiers dans le respect de la distance d'exclusion par rapport aux habitations (> 50 m). Enfouissement rapide des fumiers (< 24 h) lors des épandages avant les semis culturaux (70 % des parcelles en cultures).
	Climat	Négligeable	Installations de combustion de faibles capacités. Combustion de propane (gaz peu polluant). Emissions gazeuses atmosphériques (animaux, déjections) modérées.

Thème		Enjeu	Remarques
Impact sur le bruit et les vibrations	Bruit	Faible	Elevage en projet en zone rurale. Proximité de la route départementale D60. Animaux et équipements bruyants (distribution aliments) à l'intérieur des poulaillers. Installations techniques extérieures (générateurs à gaz, ventilation) capotées. Eloignement des zones habitées (400 m).
	Vibrations	Négligeable	Peu d'installations concernées. Circulation routière à faible vitesse sur le site.
Déchets		Moyen	Déchets récupérés, valorisés ou éliminés par des filières spécialisées. Traitement des SPA en filières équarrissage adaptées. Traitement des fumiers en filière adaptée (recyclage en épandage agricole).
Impact lumineux		Faible	Elevage en projet en zone agricole. Eloignement des zones habitées (400 m).
Radiation		Négligeable	Thème non retenu
Evaluation des risques sanitaires		Moyen	Etude réalisée conformément au guide de l'INERIS. Caractérisation de l'élevage, de son environnement. Evaluation de l'état des milieux et interprétation. Identification du danger des substances retenues. Evaluation de la dose réponse. Evaluation des expositions. Incertitude sur la démarche. Impact sur la santé lors de la cessation d'activité et en phase chantier.

L'ensemble des impacts, excepté pour les déchets et l'évaluation des risques sanitaires (niveau modéré), est déclaré de niveau faible.

SUFFISANT

2. ÉTUDE DE DANGERS

A- LES RISQUES :

- *INSTALLATIONS ET ARMOIRES ÉLECTRIQUES :*

Installation	- Installations électriques. - Armoires électriques.
Evènements identifiés	- Défaillance électrique (arcs et courts-circuits, surtension).
Phénomènes redoutés pour le site	- Incendie.
Mesures/Equipements de prévention	- Armoires électriques dans local spécifique (1 local technique par poulailler). - Local fermé à clé, accès réservé. - Armoires avec détection coupure de courant. - Poulailler avec détection incendie (sondes température). - Matériel électrique conforme aux normes en vigueur (poulaillers neufs). - Mesures de contrôle-maintenance. - Mesures prévention-incendie.
Conséquences principales possibles	- <u>Incendie</u> : destruction du bâtiment, blessure possible sur une personne à proximité.
Cinétique	- <u>Incendie</u> : rapide.
Effets dominos possibles	- Propagation d'incendie au poulailler.
Mesures/Equipements de protection	- <u>Incendie</u> : Extincteurs adaptés prévus dans le local technique et les poulaillers. Les salariés seront formés à leur utilisation. - <u>Effets dominos</u> : Mesures de protection-incendie.
Gravité estimée	- <u>Incendie</u> : interne au site, non retenu (n°1)

Les mesures de protection prévues et l'isolement des poulaillers par rapport aux limites de propriété (>20 m) permettront de contenir à l'intérieur du site la gravité du risque.

- *CUVES DE PROPANE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION*

Installation	- 2 cuves propane de 3,2 t chacune (1 par poulailler). - Réseau distribution jusqu'aux générateurs à gaz.
Evènements identifiés	- Fuite de gaz.
Phénomènes redoutés pour le site	- Explosion en présence d'une source d'ignition. - Départ d'incendie.
Mesures/Equipements de prévention	- Cuves en extérieur (atmosphère ventilée et non confinée). - Soupape de sûreté. - Manomètre et jauge de niveau. - Vanne de coupure de l'alimentation en gaz. - Matériel électrique conforme aux normes en vigueur. - Mesures de contrôle-maintenance. - Mesures de prévention-explosion. - Mesures prévention-incendie.
Conséquences principales possibles	- <u>Explosion</u> : destruction des cuves, blessures possibles aux personnes à proximité. - <u>Incendie</u> : destruction des cuves, blessure sur une personne à proximité, pollution atmosphérique (fumées).
Cinétique	- <u>Explosion</u> : rapide. - <u>Incendie</u> : rapide.
Effets dominos possibles	- Dégâts possibles aux poulaillers en cas d'explosion. - Propagation d'incendie aux poulaillers.
Mesures/Equipements de protection	- <u>Explosion</u> : Cuves de propane en extérieur, réduisant la possibilité de création d'une atmosphère explosible. - <u>Incendie</u> : Extincteurs adaptés prévus à proximité et les salariés seront formés à leur utilisation. - <u>Effets dominos</u> : Mesures de protection-incendie.
Gravité estimée	- <u>Explosion</u> : interne au site : non retenu (n°2) - <u>Incendie</u> : interne au site : non retenu (n°3)

Les mesures de protection prévues et l'isolement des poulaillers par rapport aux limites de propriété (>20 m) permettront de contenir à l'intérieur du site la gravité du risque.

- *STOCKAGE DE LA PAILLE :*

Installation	- 1 hangar à 90 m des poulaillers et 15 m de la bergerie - Quantité stockée : 5 200 m ³
Caractéristiques des produits utilisés dans l'installation	- Produit combustible : paille
Evènement initiateur	- Embrasement de la paille suite à un contact avec une source d'ignition
Evènements redoutés pour le site	- Possibilité de départ d'incendie
Mesures/Equipements de prévention	- Pas d'installation électrique dans le hangar - Mesures prévention-incendie
Conséquences possibles	- <u>Incendie</u> : destruction du stockage, blessure sur une personne à proximité
Cinétique	- <u>Incendie</u> : rapide
Effets dominos possibles	- Aucun : isolement du hangar de 12 m de tout bâtiment
Mesures/Equipements de protection	- <u>Incendie</u> : extincteurs dans le hangar, les salariés seront formés à leur utilisation. Mesures de protection incendie
Gravité estimée	- Incendie : interne au site, non retenu (n°4)

- *STOCKAGE DE GASOIL*

Installation	- Stockages de gasoil dans l'atelier. - 1 cuve aérienne simple enveloppe 3 m ³ , sur rétention. - 1 cuve aérienne double enveloppe 2 m ³ .
Caractéristiques des produits utilisés dans l'installation	- Présence de produits irritants, toxiques ou dangereux pour l'environnement.
Evènement initiateur	- Perte de confinement. - Défaillance humaine lors de la manipulation du gasoil.
Evènements redoutés pour le site	- Déversement du gasoil vers le milieu naturel.
Mesures/Equipements de prévention	- Le gasoil est stocké en cuve double enveloppe ou sur rétention pour la cuve simple enveloppe. - Les mesures de contrôle-maintenance sont appliquées aux cuves pour assurer le contrôle de l'étanchéité.
Conséquences possibles	- <u>Déversement</u> : pollution possible du milieu naturel, intoxication liée à la nature du produit.
Cinétique	- <u>Déversement</u> : lente (fuite) ou rapide (rupture de contenant).
Effets dominos possibles	- Aucun.
Mesures/Equipements de protection	- <u>Déversement</u> : gasoil stocké en cuves étanches, sur rétention ou avec double enveloppe.
Gravité estimée	- Déversement : interne au site, non retenu (n°5)

• STOCKAGE DE PRODUITS CHIMIQUES :

Installation	- Stockages de produits chimiques. - Faibles quantités prévues : 10 bidons au maximum.
Caractéristiques des produits utilisés dans l'installation	- Présence de produits irritants, toxiques ou dangereux pour l'environnement.
Evènement initiateur	- Perte de confinement. - Défaillance humaine lors de la manipulation de produits chimiques.
Evènements redoutés pour le site	- Déversement de produits vers le milieu naturel.
Mesures/Equipements de prévention	- Les produits chimiques seront stockés dans leurs emballages d'origine, sur rétention. - Les mesures de contrôle-maintenance seront appliquées aux contenants pour assurer le contrôle de l'étanchéité.
Conséquences possibles	- <u>Déversement</u> : pollution possible du milieu naturel, intoxication liée à la nature du produit.
Cinétique	- <u>Déversement</u> : lente (fuite) ou rapide (rupture de contenant).
Effets dominos possibles	- Aucun.
Mesures/Equipements de protection	- <u>Déversement</u> : produits stockés en contenants étanches, sur rétention dans un local dédié.
Gravité estimée	- <u>Déversement</u> : interne au site, non retenu (n°6)

Le déversement des produits chimiques dans le local permettra de contenir à l'intérieur du site la gravité du risque.

• SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES RISQUES

N°	Installation	Evènement redouté	Conséquences possibles	Gravité estimée	Sélection
1	Installations et armoires électriques	Incendie	Destruction du poulailler Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
2	Cuves propane, réseau distribution jusqu'aux générateurs à gaz	Explosion	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
3		Incendie	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité Propagation incendie au poulailler	Interne au site	Non retenu
4	Stockage de la paille	Incendie	Destruction du hangar Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
5	Stockage de gasoil	Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
6	Stockage de produits chimiques	Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu

L'analyse détaillée des risques ne fait ressortir aucun évènement qui mérite une analyse plus détaillée notamment compte tenu des mesures de prévention et de protection retenues.

B- DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI):

La DECI pour ce projet doit être réalisée par un (ou des) point(s) d'eau d'incendie normalisé(s) capable(s) de fournir un débit de 60 m³/h (en simultanément) pendant 2 heures et implantés à 200 m au plus de l'accès au bâtiment.

La défense extérieure contre l'incendie existante est assurée par :

Numéro PEI	Débit/ Capacité	Distance
Réserve privée	60 m ³	125 m
PI N°1	42 m ³ /h	180 m

La défense extérieure contre l'incendie prévue sera assurée par :

Numéro PEI	Débit / volume	Distance
Réserve privée remplacée	120 m ³	125 m (même emplacement)

SUFFISANT

AVIS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Au regard des éléments versés au dossier, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la réalisation du projet.

Toutefois, la prescription suivante est préconisée :

1. Respecter la nomenclature des fiches techniques du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de Haute-Marne pour la mise en place de la réserve incendie et prendre contact avec le SDIS 52 afin d'effectuer une reconnaissance opérationnelle initiale de cette réserve et de l'intégrer comme point d'eau privé dans la base de données

Le Directeur Départemental,



Colonel Stéphane JACQUES